

## MAIRIE DE LIMONS

### Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 octobre 2021**

Le 05 octobre 2021 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/09/2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : MM et MMES Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Anne-Laure CIBERT, Astrid ZANUTTO, Bernard GOLFIER, Florian PARRA, Anthony FAVIER, Loïc MORTHON, Sébastien MONTALBAN, Isabelle FAVIER, Muriel DELAGE, Florian DE OLIVEIRA et Patrick MARCADIÉ.

Absentes excusées : MMES Florence PAYS et Stéphanie BURIAS.

Pouvoir : Mme Florence PAYS à M. Patrick MARCADIÉ

Autre personne présente : Mme Sophie PRODEL, Secrétaire Générale.

#### I-1°) Election du secrétaire de séance :

Mme Anne-Laure CIBERT a été désignée secrétaire de séance.

#### I-2°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 août 2021 :

Le compte-rendu de la réunion du 31 août 2021 a été adopté à l'unanimité.

#### I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

<b>Arrivée de M. Patrick MARCADIÉ à 20h09.</b>
--

Titre décision	Date	Objet
Personnel communal	01/09/2021	Avertissement pour travail non fait émis à l'égard d'un employé communal.
Travaux	02/09/2021	Arrêté n°52/2021 portant restriction de la circulation pendant les travaux de réfection de la voirie à Larmonière à compter du 06 septembre 2021.
Festivités	06/09/2021	Arrêté n° 53/2021 portant autorisation d'un débit de boisson à l'occasion d'une soirée théâtre organisée par l'association « La Parenthèse » le 10 septembre 2021.
Convention	10/09/2021	Signature avec l'EPF Auvergne de la convention de gardiennage pour les terrains de la Rue de la Jonchère.



Subventions	11/09/2021	Demande de versement des subventions du Département, de l'Etat et de la Région pour les travaux de rénovation de l'école.
Fleurissement	15/09/2021	Signature du devis de 318,78 € pour le fleurissement de la Commune pour l'hiver.
Illuminations noël	16/09/2021	Signature du devis de 335 € pour l'achat de décoration de Noël avec participation financière à hauteur de 50 % du SIEG.
Logement locatif	17/09/2021	Changement de l'évier et du meuble sous évier du logement de Mme DUTLER pour un montant de 411,60 €.
Subvention	24/09/2021	Demande de versement du solde de la subvention de l'Agence de l'Eau pour les travaux d'assainissement de la Rue de la Jonchère.
Subvention	27/09/2021	Demande de versement du solde de la subvention du Département pour les travaux d'assainissement de la Rue de la Jonchère.
Personnel	29/09/2021	Arrêté n° 55/2021 portant attribution du RIFSEEP à Madame Aurélie TOUNISSOU.
Travaux	30/09/2021	Arrêté n° 57/2021 et 58/2021 portant autorisation d'installation d'un échafaudage et restriction de la circulation au 31 Port de Ris pour la rénovation d'une grange.
Stagiaire	01/10/2021	Signature d'une convention de stage en mairie du 14 au 19 février 2022, pour Madame Alexine PERRUCHOT, élève en terminale STMG, option ressources humaines.
Bec de Dore	05/10/2021	Autorisation donnée à Mme Mathilde ANDRE du Département, pour effectuer des travaux d'élagage et de matérialisation des passages à gué busé sur le Bec de Dore.

**M. le Maire demande le rajout à l'ordre du jour du dossier de demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement de la rue du Pont. Les membres du Conseil Municipal accepte cette demande à l'unanimité.**

M. le Maire présente au Conseil Municipal un dossier pour des travaux d'aménagements de sécurité avec mise en place d'un plateau surélevé afin de réduire les nombreux excès de vitesses sur la RD 63, Rue du pont, au niveau du restaurant.

Devis estimatif pour les aménagements de sécurité :

11 385.00 € H.T.

Soit 13 662.00 € T.T.C

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le projet de travaux d'aménagements de sécurité de la Rue du pont, RD 63, avec la mise en place d'un plateau ralentisseur.
- Adopte le plan de financement.
- Sollicite une subvention au titre des amendes de police de l'année 2021, au taux de 50 %, soit un montant de 5 692.50 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.



M. le Maire explique que concernant la sécurisation de la Rue du Bois, un point sera fait avec le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Basse-Limagne concernant l'état du réseau. Et une réunion de concertation avec les riverains sera proposée.

## **II-1°) Point sur le rendez-vous avec Monsieur BOURSON, le nouveau Conseiller aux Décideurs Locaux – CDL :**

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence SOULERAS.

Cette dernière explique que M. BOURSON qui remplace Mme LINDRON au rôle de Conseiller aux Décideurs Locaux, est venu se présenter le 17 septembre dernier.

Il a pour rôle d'aider les élus dans l'élaboration des budgets, de donner des conseils, de répondre aux questions que se posent les élus et le personnel administratif.

Il a fait le point sur la situation financière de la Commune qui est très saine. Le taux d'endettement est faible. La capacité de remboursement est bonne.

Les futurs projets ont été évoqués, M. BOURSON pourra proposer un tableau de financement et aider à monter des dossiers d'emprunt si nécessaire.

## **II-2°) Devis pour réfection des accotements au Port de Ris :**

M. le Maire donne lecture d'un devis de l'entreprise PARRA Richard d'un montant de 2 100 € TTC concernant la réfection des accotements devant la maison d'un habitant de Port de Ris qui rencontre un problème d'eau stagnante devant sa propriété à chaque pluie.

Le problème existe depuis le goudronnage des abords des maisons à l'entrée de Port de Ris, travaux qui ont été réalisés en 2018.

Ces travaux ne font pas l'objet d'une garantie décennale car ils n'étaient pas prévus dans les devis. Le trottoir n'avait pas été préparé à l'arrivée de l'enrobé.

La question se pose sur le fait que si la réfection est effectuée par la Commune cela ouvre les portes à d'autres demandes.

M. Florian PARRA explique que le bitume de la route est plus haut que le trottoir et que l'eau s'écoule chez les habitants.

M. Florian PARRA demande si l'administré a demandé lui-même les travaux.

M. Florian DE OLIVEIRA propose d'effectuer la réparation s'il s'agit d'une demande de la commune et dans le cas contraire, l'administré prend à sa charge la réparation.

M. le Maire propose de rencontrer l'administré pour avoir plus d'explication. Il indique que les travaux ne seront pas réalisés cette année, ils ne sont pas inscrits au budget.

Mme Muriel DELAGE demande si un devis n'avait pas été fait à l'époque pour l'administré concerné uniquement pour son portail.

M. Anthony FAVIER propose de mettre un avaloir pour résoudre le problème

Aucune décision ne sera prise ce jour. Des informations complémentaires seront apportées lors d'un prochain conseil municipal.

## **III-1°) Installation d'abri bus par la Région AURA :**

M. le Maire fait état que la Région Auvergne Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics scolaires, a décidé de financer pour les communes qui le souhaitent, des abris bus à l'usage de leurs administrés. Ils sont fournis et posés par la Région, seule la dalle d'arrimage reste à la charge de la Commune.

M. le Maire explique qu'il convient de solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'installation de deux

abris bus afin d'assurer la protection des enfants utilisant les lignes de bus desservant le collège et les 2 écoles du RPI Limons-Luzillat.

Ils seront posés pour l'un dans le village du Port de Ris, pour l'autre pour le village de Larmonière à l'intersection au niveau du Beudinet, Un busage du fossé sera nécessaire.

Mme Muriel DELAGE demande s'il serait possible d'en installer un à l'arrêt situé à l'entrée de Port de Ris en provenance de Limons.

M. le Maire s'étonne que le bus s'arrête à cet arrêt qui n'est pas un arrêt officiel et qu'il n'est donc pas possible que la Région installe un abri bus à cet endroit.

Mme Muriel DELAGE lui répond que le chauffeur s'arrête car l'autre arrêt est trop éloigné et la route pas très sécurisée.

M. le Maire et Mme Anne-Laure CIBERT expliquent que la Région fait la chasse aux arrêts dit de complaisance et que plusieurs ont été supprimés, notamment celui devant la mairie.

Mme Muriel DELAGE propose de déplacer le vieille abri bus qui va être changé et de le mettre à cet arrêt non officiel.

M. le Maire lui répond qu'il est en mauvais état et qu'il ne résistera pas à un démontage et remontage.

Mme Astrid ZANUTTO et M. Loïc MORTON demandent s'il est possible de créer un nouvel arrêt.

M. le Maire leur explique qu'il faut répondre à différents critères notamment de distance pour la création d'un arrêt.

Mme Laurence SOULERAS demande si beaucoup d'enfant utilise cet arrêt de complaisance.

Mme Muriel DELAGE lui répond qu'il y en a beaucoup plus qu'au second arrêt.

Monsieur le Maire présente les deux modèles d'abri bus possible. Les membres du conseil, à l'unanimité, choisissent l'abri voyageur chalet.

M. Patrick MARCADIÉ demande qui s'occupe de la lasure.

M. le Maire lui répond que la Région s'occupe de l'entretien.

M. Bernard GOLFIER indique qu'il faut faire une dalle assez épaisse.

Une convention relative à l'installation de ces abris bus doit être signée avec la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- Demande deux abris bus à la Région Auvergne Rhône-Alpes
- Charge M. le Maire de signer la convention susmentionnée et de réaliser toutes les formalités utiles.

### **III-2°) Délibération illuminations de Noël :**

M. le Maire donne lecture du devis du SIEG pour l'achat de guirlandes supplémentaires pour le marché de Noël et également pour réparer les guirlandes qui ne fonctionnent plus.

Le devis s'élève à 670 € HT avec prise en charge du SIEG à hauteur de 50 %, soit 335 €

Les membres du Conseil, à l'unanimité, accepte ce plan de financement.



### III-3°) Panneau de signalisation communale et intercommunale sur la mairie :

M. le Maire présente le projet de panneau de signalisation proposé par la Communauté de Communes Plaine Limagne et fabriqué par le FAB LAB et qui sera installé sur toutes les mairies.

Le panneau se compose des 2 logos des collectivités sans autre information.

M. le Maire présente une contre-proposition avec en plus des logos, les horaires d'ouverture et les coordonnées.

Mme Isabelle FAVIER demande si des modifications pourront être faites sur ce panneau en cas de changement d'horaires, par exemple.

M. le Maire lui répond que des modifications pourront être faites sans problème.

M. Loïc MORTHON indique qu'il serait préférable d'avoir les horaires.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, vote contre ce projet et souhaite faire une contre-proposition.

### III-4°) Plan Local d'Urbanisme intercommunal :

M. le Maire explique que le Cabinet VERDI en charge de l'élaboration du PLUi souhaite une mise en place fin 2022. Il souhaitait un arrêt des prises en compte des permis de construire au 15 décembre 2021. Sur demande du Président, M. Claude RAYNAUD, la date butoir sera le 31 décembre 2021. Au-delà de cette date, les demandes de permis de construire qui seront déposées n'assureront plus le maintien zone constructible des parcelles concernées.

Mme Isabelle FAVIER trouve que le délai est assez court.

M. le Maire explique qu'il a eu un rendez-vous avec un administré de la Rue du Bois qui a fait la demande de passage en zone constructible de la totalité de ces terrains, ce qui représente environ 2 hectares. Il lui a proposé de demander au cabinet d'inclure une partie de ces terrains en zone constructible, à condition qu'un projet viable soit présenté et qu'aucune participation financière de la commune ne soit demandée.

M. Anthony FAVIER fait part de plusieurs terrains situés à la Goutelle et qui ont été découpés récemment.

Mme Anne-Laure CIBERT explique qu'il s'agit de projet de maison de location.

M. le Maire souligne que le raccordement aux réseaux sera à étudier.

### IV-1°) Lignes Directrices de Gestion :

M. le Maire donne la parole à Mme Anne-Laure CIBERT.

Elle rappelle que les Lignes Directrices de Gestion - LDG, ont déjà été expliquées lors d'un récent conseil municipal. Les LDG fixent les orientations générales et critères en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Elle donne lecture d'une partie du projet à savoir :

#### I- En matière d'avancement de grade

Voici les critères recensés en interne permettant de déterminer, au sein des agents promouvables, quels agents seront promus à l'avancement de grade au sein de leur cadre d'emplois.

#### Parcours professionnel de l'agent :

- Prise en compte de l'ancienneté de l'agent dans la fonction publique et dans le privé.
- Prise en compte du déroulement de carrière de l'agent.
- Obtention d'un concours ou d'un examen professionnel et à minima l'effort de l'avoir passé.

- La prise en compte des formations suivies.

#### Le profil du poste occupé et du poste de promotion

- Prise en compte de la technicité du poste d'origine et de promotion.
- Prise en compte des conditions particulières et des contraintes identifiées dans les fiches de poste.

#### Valeur professionnelle et acquis de l'expérience

- Prise en compte de la diversité des parcours et des fonctions exercées
- Prise en compte de l'engagement professionnel et de la capacité d'adaptation de l'agent : esprit d'initiative et d'équipe, force de proposition, implication, gestion de l'évolution des missions, mise en application des formations, autonomie et qualités relationnelles.
- Evaluation de l'aptitude à l'encadrement d'équipe et de la capacité à exercer sur des fonctions d'un niveau supérieur : qualité managériales, sens du travail en commun, diffusion de l'information, conduite de projet et réalisation des objectifs.

## 2- En matière de promotion interne

---

Voici les critères recensés en interne permettant de déterminer, au sein des agents promouvables, quels agents seront promus à la promotion interne.

#### Parcours professionnel de l'agent :

- Prise en compte de l'ancienneté de l'agent dans la fonction publique et dans le privé.
- Prise en compte de l'antériorité des mobilités professionnelles internes et externes au sein de la fonction publique.
- Prise en compte du déroulement de carrière de l'agent et notamment s'il a déjà bénéficié antérieurement d'avancement.
- Obtention d'un concours ou d'un examen professionnel et à minima l'effort de l'avoir passé.
- La prise en compte des formations suivies.

#### Le profil du poste occupé et du poste de promotion

- Prise en compte de la technicité du poste d'origine et de promotion.
- Prise en compte des conditions particulières et des contraintes identifiées dans les fiches de poste.

#### Valeur professionnelle et acquis de l'expérience

- Prise en compte de la diversité des parcours et des fonctions exercées
- Prise en compte de l'engagement professionnel et de la capacité d'adaptation de l'agent : esprit d'initiative et d'équipe, force de proposition, implication, gestion de l'évolution des missions, mise en application des formations, autonomie et qualités relationnelles.
- Evaluation de l'aptitude à l'encadrement d'équipe et de la capacité à exercer sur des fonctions d'un niveau supérieur : qualité managériales, sens du travail en commun, diffusion de l'information, conduite de projet et réalisation des objectifs.

Mme Muriel DELAGE demande si comme dans le privé, un bilan est fait tous les 6 ans pour connaître les souhaits de mobilité et d'évolution de carrière des agents.

Mme Anne-Laure CIBERT lui répond que ce bilan se fait dans le public lors des entretiens annuels et qu'aucun autre bilan n'est réalisé.

Mme Anne-Laure CIBERT explique qu'avant les avancements de grade et les promotions internes devaient passer devant la Commission Administrative Paritaire - CAP et que maintenant c'est les collectivités qui prennent les décisions, ce qui donne plus de possibilités aux Communes.



Elle précise que concernant l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur : le ratio commun à tous les cadres d'emplois concernés est fixé à 100 %.

M. le Maire demande si cette décision est rétroactive. Mme Anne-Laure CIBERT lui répond qu'il n'y a pas de rétroactivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve ce projet de Lignes Directrices de Gestion.

#### **IV-2°) Compte Epargne Temps**

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence SOULERAS.

Elle rappelle que suite à une demande d'un agent municipal, il est nécessaire que le conseil municipal prenne une délibération pour l'instauration d'un Compte Epargne-Temps (CET).

Ce compte permet d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés.

L'instauration du CET est obligatoire.

Elle donne lecture des modalités de ce dispositif :

##### **Article 1 : Règles d'ouverture du compte épargne-temps**

La demande d'ouverture du compte épargne-temps doit être effectuée par écrit auprès de l'autorité territoriale.

##### **Article 2 : Règles de fonctionnement et de gestion du compte épargne-temps**

Le compte épargne-temps peut être alimenté par le report :

- d'une partie des jours de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20 (proratisés pour les agents à temps partiel et à temps non complet), ainsi que les jours de fractionnement ;
- de jours RTT,

L'alimentation du compte épargne-temps doit être effectuée par demande écrite de l'agent avant le 31 décembre de l'année en cours.

L'agent est informé des droits épargnés et consommés annuellement, au mois de janvier de l'année N+1.

##### **Article 3 : Modalités d'utilisation des droits épargnés**

La collectivité ou l'établissement autorise la prise en compte au sein du RAFP des droits épargnés :

1<sup>er</sup> cas : Au terme de l'année civile, le nombre de jours inscrits sur le compte épargne temps ne dépasse pas 15 : l'agent ne peut alors utiliser les droits épargnés qu'en prenant des jours de congé.

2<sup>ème</sup> cas : Au terme d'une année civile, le nombre de jours accumulés sur le compte épargne temps est supérieur à 15. Les 15 premiers jours ne peuvent toujours être utilisés que sous la forme de jours de congé. Pour les jours au-delà du quinzième, une option doit être exercée, au plus tard le 31 janvier de l'année suivante :

- le fonctionnaire opte, dans les proportions qu'il souhaite : pour la prise en compte des jours au sein du régime de retraite additionnelle RAFP ou pour leur maintien sur le compte épargne temps

##### **Article 4 : Règles de fermeture du compte épargne-temps**

Sous réserve de dispositions spécifiques, en cas de cessation définitive des fonctions, le Compte Epargne Temps doit être soldé à la date de la radiation des cadres pour le fonctionnaire ou des effectifs pour l'agent contractuel de droit public.

Mme Isabelle FAVIER demande si le paiement des jours épargnés est possible.

M. le Maire lui répond qu'il a été décidé de ne pas procéder au paiement, que ce choix serait difficilement

prévisible au budget et serait une surcharge financière.

Mme Muriel DELAGE demande combien de jours pourront être épargnés. Mme Anne-Laure CIBERT lui répond qu'il peut y avoir 60 jours au maximum dans le CET.

Mme Laurence SOULERAS demande si ce projet peut être modifiable.

Mme Anne-Laure CIBERT lui répond qu'il est modifiable à tout moment.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve ce projet de Compte Epargne Temps.

#### IV-3°) Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel :

M. le Maire donne la parole à Mme Anne-Laure CIBERT.

Elle explique que le RIFSEEP a été mis en place au 1<sup>er</sup> avril 2021 et qu'il est nécessaire de le revoir tous les ans avant le 31 décembre.

La Commission du personnel communal a décidé de ne pas augmenter les montants qui sont, pour rappel :

- pour la partie IFSE : 50 € mensuel pour le Groupe 1 et 30 € mensuel pour le Groupe 2
- pour la partie CIA de 150 € annuel pour chaque groupe.

Seul l'agent en poste à la mairie et à l'école se verra attribuer une modification de son classement dans les groupes de fonction, à savoir 50 % de son temps de travail au poste de secrétaire de mairie dans le Groupe 1 et 50 % de son temps de travail comme agent polyvalent à l'école dans le Groupe 2.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette décision.

#### V-1° Rapport des Commissions :

##### Commission Finances et Affaires Générales :

La commission ne s'est pas réunie.

##### Commission Actions Sociales et Affaires économiques :

Mme Anne-Laure CIBERT indique que sa commission s'est réunie pour la préparation du marché de Noël qui aura lieu le 03 décembre 2021.

Un plan est présenté.

19 emplacements de 3 m sont prévus.

Les expositions des objets réalisés par les 3 classes de l'école seront installées dans les garages.

La buvette sera installée sous le préau de la salle des fêtes avec vente notamment de vin chaud.

L'Association des Parents d'élèves tiendra un stand de vente de sapins de Noël.

Une réunion aura lieu lundi 11 octobre avec les membres des associations limonoises pour évoquer ce marché de Noël.

Les festivités commenceront par l'illumination du sapin du rond-point avec les enfants de l'école à 17h30 et seront suivies d'une retraite aux flambeaux jusqu'à la place de la Mairie.

Un stand de photo avec le Père Noël sera installé. Ainsi qu'un stand de vente de marrons chauds.

Les inscriptions restent ouvertes jusqu'au 03 novembre. 13 ont déjà été reçues

M. le Maire explique que de l'aide sera nécessaire pour l'installation des barnums. Des autorisations d'absences professionnelles peuvent être fournies aux conseillers si nécessaire.

Mme Anne-Laure CIBERT indique qu'il faudra aussi de l'aide pour l'accueil des exposants et pour l'installation des objets de l'école.



#### Commission Scolaire et Culturelle :

La commission ne s'est pas réunie.

#### Commission Travaux, Voirie, Environnement et Agriculture :

M. Bernard GOLFIER informe qu'un miroir de signalisation a été installé à l'intersection de la rue du Bois et de la rue du Bourg.

M. le Maire indique qu'un miroir plus petit sera acheté pour être installé comme prévu aux Moussouves.

M. le Maire fait remarquer que l'installation d'un miroir au Port de Ris n'est pas envisageable car il s'agit d'un virage et non d'une intersection.

Mme Muriel DELAGE demande de réorienter légèrement celui de l'intersection rue du Bois/rue du Bourg.

Mme Isabelle FAVIER demande la même chose pour celui à l'intersection rue des Fagots/rue du Bois.

MM. Bernard GOLFIER et Anthony FAVIER proposent de récupérer celui de l'intersection rue des Fagots/rue du Bois pour le mettre aux Moussouves car il est plus petit et d'en mettre un plus gros à la place.

#### Commission Fêtes, Sport et Associations :

La Commission s'est réunie le 1<sup>er</sup> octobre. Mme Anne-Laure CIBERT était conviée pour parler du Marché de Noël.

M. Loïc MORTHON explique qu'il a été proposé de donner à chaque Président d'association une clé de leur local pour éviter de venir en mairie la récupérer.

Il a aussi été proposé de donner la possibilité aux associations d'effectuer quelques impressions ou photocopies gratuitement en mairie, en fournissant le papier.

Mme Laurence SOULERAS propose de vérifier avant le contrat conclu pour le copieur notamment sur le nombre de copies.

#### Commission Informations, Communication, Développement et Cérémonies :

M. le Maire indique que l'écho limonois est en cours de distribution.

Lors de la dernière réunion de la commission, il a été décidé d'offrir des cadeaux lors des naissances, des mariages et des baptêmes.

Pour les naissances un bavoir avec le logo de la commune sera offert et un arbre sera planté par année de naissance avec les prénoms de chaque enfant né cette année-là.

Mme Muriel DELAGE propose de faire également un diplôme.

Pour les mariages, des stylos et des verres gravés de la date du mariage ou du logo de la Commune seront offerts.

Et pour les baptêmes, une pièce gravée et éventuellement un livre sur l'histoire de la Commune réalisé par le conseil municipal des jeunes seront offerts.

#### Commissions intercommunales :

M. le Maire indique qu'un conseil communautaire s'est tenu le 27 septembre.

Il a notamment été abordé l'externalisation par la Commune de Maringues de son service Ressources Humaines à la Communauté de Communes Plaine Limagne avec en contrepartie financière 100 € par agent et par an. Il indique avoir voté contre ce projet mais qu'il a été validé par le conseil communautaire.

La question du devenir des bus communautaires sera posée lors d'un prochain conseil.

## IV-2°) Communications du Maire :

### Fossé du Port de Ris

M. le Maire informe que le cours d'eau sera nettoyé par la Commune et qu'ensuite chaque riverain devra assurer l'entretien. La Commune n'interviendra pas une seconde fois.

M. Bernard GOLFIER explique des devis seront demandés à des entreprises spécialisées et habilitées.

Mme Muriel DELAGE explique qu'elle a eu contact avec M. SEGUIN qui a pris la succession de M. CAUTIER et que ce dernier n'a pas le matériel adéquate pour effectuer ce nettoyage.

### Congrès des Maires :

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il se rendra avec Mme Laurence SOULERAS au congrès des maires de France à Paris, les 16/17 et 18 novembre prochain.

### Maison des associations :

M. le Maire explique que comme vu avec M. BOURSON, Conseiller aux Décideurs Locaux ainsi qu'avec l'architecte, le projet de la future maison des associations va pouvoir être lancé.

Une réunion de présentation avec les Présidents des Associations aura lieu le 11 octobre prochain.

La Commission Fêtes Sports et Associations se réunira prochainement et le vote du projet avec toutes les étapes se fera lors d'un prochain Conseil Municipal.

Le début des travaux pourrait avoir lieu dans 1 ans ½.

Un embellissement des abords de l'Eglise est prévu avec la suppression du passage des véhicules motorisés.

M. Patrick MARCADIÉ demande si ce projet est envisageable financièrement.

M. le Maire lui répond qu'il est subventionnable à hauteur de 50 % et qu'un prêt sera réalisé.

Mme Laurence SOULERAS rappelle qu'il s'agit d'un des projets prévus avec l'équipe lors de la campagne électorale.

M. le Maire explique que le taux d'endettement de la Commune est faible et que la mise en place d'un prêt ne posera pas de problème.

M. Patrick MARCADIÉ rappelle que de l'achat de gros matériel sera à prévoir au budget 2022.

M. le Maire lui répond que ces dépenses sont évidemment prévus et qu'elles ne rentrent pas dans le même programme au budget.

### Fossé route des cuillers :

M. le Maire explique qu'un habitant de la Potence, Route des Cuillers rencontre depuis de nombreuses années un problème de mauvaise odeur dans le fossé qui passe devant son habitation. M. Bernard GOLFIER et lui-même se sont rendus sur place. M. Bernard GOLFIER a trouvé la source du problème. Une partie des évacuations d'eaux usées de la maison voisine est reliée au réseau d'eaux pluviales, ce qui entraîne des problèmes olfactifs. Les travaux de mise aux normes seront réalisés rapidement par les personnes concernées.

### Velux logement locatif :

Une demande de devis a été fait à l'entreprise GAMELIN, menuisier, pour une réparation du vélux de la chambre de l'appartement du 1bis Rue des Rameaux. En effet de l'eau s'infiltré à chaque pluie.



### Régie de recette de la garderie :

Comme vu avec le Président de la Communauté de Communes Plaine Limagne, la régie de recettes de la garderie périscolaire ne sera pas supprimée pour l'instant.

### Bec de Dore :

M. le Maire explique que la référente BEC de Dore du Conseil Départemental recherche un agriculteur qui accepterait de s'occuper de chevaux qui seront installés au Bec de Dore.

### Réunion de Quartier :

M. le Maire informe que la prochaine réunion de quartier concernera Les Moussouves. Vu les conditions climatiques elle se déroulera certainement à la salle des fêtes. Elle aura lieu un samedi matin, la date sera fixée rapidement.

### V -3°) Questions diverses :

- Mme Muriel DELAGE demande ou en est la demande d'élagage des lignes téléphoniques à l'entrée de Port de Ris car rien n'a encore été fait.  
M. le Maire lui répond qu'un signalement a été fait, qu'un technicien est venu sur place et qu'un élagage devait être réalisé. Une nouvelle relance sera effectuée.
- M. Anthony FAVIER indique que le panneau stop de la rue de l'Allier est en mauvais état.  
M. le Maire lui répond que le nécessaire sera fait.  
Il propose également de faire une campagne de réfection de marquage au sol pendant l'hiver.  
Mme Muriel DELAGE fait remarquer que le passage piéton matérialisé à l'entrée de Port de Ris commence à bien s'effacer.
- M. Patrick MARCADIÉ fait remarquer que l'avaloir situé place de la bascule est abimé. M. le Maire lui répond que la réparation est en cours.  
M. Patrick MARCADIÉ explique également que l'avaloir de la rue de l'Allier se bouche quand il pleut trop, ce qui entraîne des problèmes d'écoulement des eaux usées qui passent dans les eaux pluviales.  
M. le Maire lui répond que les agents techniques ont déjà fait part de ce problème et qu'une solution est en cours d'étude.
- M. Patrick MARCADIÉ demande à qui appartient le terrain situé juste après le lavoir dans la Rue du Thuy car il a besoin d'être nettoyé. Le propriétaire sera recherché et prévenu.
- M. Patrick MARCADIÉ fait part du problème rencontré à la Potence concernant un fossé communal situé entre 2 habitations. M. le Maire et M. Bernard GOLFIER lui répondent que le problème a été pris en charge et que le busage du fossé sera effectué dès que possible mais que la somme n'avait pas été prévue au budget cette année. M. le Maire rajoute que ce problème existe depuis de nombreuses années, que rien n'avait été fait par les précédentes municipalités et qu'il ne fait pas parti d'une urgence.
- M. Florian DE OLIVEIRA fait part d'une demande de la Pétanque Limonoise qui souhaite planter 6 arbres au stade afin de faire de l'ombre sur leur terrain. L'association souhaite une prise en charge de 50% de la mairie et de l'aide pour la plantation. M. le Maire lui répond qu'il prendra contact avec le Président pour les modalités.

- Mme Muriel DELAGE indique que les brosses extérieures n'ont toujours pas été installées au stade, comme prévu lors de la réunion avec le bureau de l'USL.  
M. Bernard GOLFIER lui répond que le Président M. Olivier BEAUVOIR avait proposé de fournir les brosses.  
Mme Muriel DELAGE indique qu'elle n'était pas au courant, elle fera un rappel au Président.  
M. le Maire précise que si ce n'est pas possible, la Commune les achètera.  
M. le Maire rappelle que le dossier de demande de subvention n'a toujours pas été réceptionné en mairie et que passé la fin de l'année, il ne sera plus possible de verser une subvention au Club.  
Mme Laurence SOULERAS propose d'aider le club à le remplir si besoin.  
Une réunion de travail aura lieu en mairie avec les membres du bureau pour élaborer ensemble la Convention d'Utilisation des Vestiaires, le 06 novembre prochain. Cette date risque d'être décalée, le Président étant indisponible ce jour-là.
- Mme Isabelle FAVIER fait remarquer que l'employé communal a effectué du bon travail de broyage sur la route des Bravards.
- Mme Isabelle FAVIER demande si un mail a été reçu de la Sous-Préfecture de Thiers concernant un dispositif de signalement des problèmes sur les zones non desservies par la fibre. Mme Sophie PRODEL lui répond que rien n'a été reçu. Mme Isabelle FAVIER en informera la Sous-Préfecture.  
M. le Maire indique que la société ESCOTEL est passé ce jour en mairie pour l'implantation de nouveaux poteaux pour le déploiement de la fibre dans le bourg de la Commune et qu'il a demandé à avoir un rdv avec un responsable pour trouver une solution pour les zones non desservies.  
M. Patrick MARCADIÉ explique que lors de l'intervention récente d'ESCOTEL dans la rue de l'Allier, une bobine est restée sur le domaine public.
- M. Florian DE OLIVEIRA indique que certains nouveaux poteaux d'éclairage public de la rue de la Jonchère ont été repeints car la peinture était abimée lors de l'installation.
- M. le Maire précise que les travaux de d'aménagement de la Rue de la Jonchère sont inscrits au calendrier du Conseil Départemental, lesquels commenceront début mars 2022.

**La séance est levée à 22h05.**

**Anne-Laure CIBERT,**



**Secrétaire de séance**

**Matéo MOREL**



**Maire de Limons**